Légionelles : adoptez les bons réflexes !

Détection et traitement

C'est quoi les légionelles ?

Les légionelles sont des bactéries naturellement présentes dans l'eau. Elles se développent parfois dans les réseaux d'eau chaude sanitaire. Leur prolifération peut provoquer un état grippal ou une pneumopathie que l'on appelle la « légionellose ».

La légionellose n'est pas contagieuse. Elle est contractée uniquement par voie respiratoire après avoir inhalé des microgouttelettes d'eau chaude contaminée. Les personnes atteintes de troubles respiratoires sont les plus à risques. Le traitement est réalisé par des antibiotiques adaptés.

Comment détecter les légionelles ?

En France, la détection des légionelles en habitat collectif n'est obligatoire qu'en cas de contamination signalée par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Mais comme il vaut mieux prévenir que guérir, Habitat 25 fait réaliser chaque année des contrôles sur l'ensemble de ses chaufferies.

En cas de détection avérée, le prestataire d'Habitat 25 met en place un traitement immédiat pour faire baisser le taux de légionelles dans le réseau d'eau chaude.

Quels traitements ?

Il existe deux types de traitements : le choc thermique et le traitement au chlore.

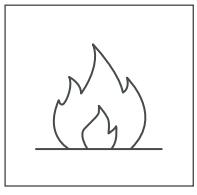

Choc thermique

Les bactéries présentes sont éliminées en augmentant fortement la température des réseaux d'eau chaude des logements. Soyez vigilants durant le traitement : l'eau chaude sanitaire atteint une température supérieure à 60°C !

Traitement au chlore

Les légionelles sont éliminées en introduisant une quantité de chlore proportionnelle à la taille du réseau d'eau chaude. Durant le traitement, il est possible que vous sentiez une odeur d'eau de Javel.

Quels risques durant le traitement ?

Ces deux méthodes sont sans risques pour la santé des usagers des réseaux d'eau chaude sanitaire. Quelques jours après la réalisation des traitements, des prélèvements sont réalisés et analysés par un laboratoire. Dans la plupart des cas, un seul traitement est suffisant, mais il arrive qu'un second soit nécessaire. Les résultats des analyses sont en général connus dans un délai de quinze jours. En attendant, respectez les consignes communiquées par Habitat 25.

Légionelles : adoptez les bons réflexes !

Bien réagir en cas de contamination

Comment êtes-vous informés ?

En cas de taux important de légionelles détecté dans le réseau d'eau chaude de votre immeuble, Habitat 25 vous informe par SMS et par courrier, doublé d'affiches dans les parties communes. Les équipes Habitat 25 réalisent également du porte-à-porte pour vous informer de l'évolution de la situation.

Légionelles, les bons gestes

N'utilisez pas la douche. La contamination se fait en respirant les microgouttelettes d'eau.

Évacuez l'eau chaude qui aurait stagné dans les circuits en laissant couler votre robinet quelques minutes.

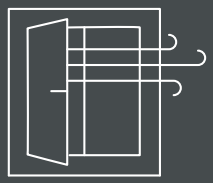

Aérez régulièrement votre appartement.

Nettoyez et détartrez régulièrement les éléments de robinetterie comme les flexibles et pommeaux de douche. Vous pouvez utiliser un détartrant vendu dans le commerce ou du vinaigre blanc.

Que pouvez-vous encore faire ?

En cas de légionellose, vous pouvez toujours :

Consommer et utiliser l'eau froide du robinet.

Faire la vaisselle.

Nettoyer vos légumes à l'eau froide.

À retenir

- Les légionelles sont des bactéries naturellement présentes dans l'eau. La légionellose est provoquée par une surprolifération de ces bactéries dans les réseaux d'eau chaude sanitaire.
- La légionellose ne se transmet pas. La contamination se fait uniquement par voie respiratoire et par inhalation des microgouttelettes d'eau.
- Vous pouvez consommer et utiliser l'eau froide du robinet, faire la vaisselle, nettoyer vos légumes à l'eau froide.
- Vous ne pouvez pas prendre de douche.

Habitat 25 en quelques mots...

Chaque jour, les habitants du Doubs peuvent compter sur les femmes et les hommes d'Habitat 25 pour chercher des solutions personnalisées à leurs problématiques de logement. Depuis un siècle, Habitat 25 s'appuie sur son ancrage local et son savoir-faire pour répondre avec exigence aux préoccupations des habitants et accompagner les évolutions de leur quotidien. ■ Habitat 25, Office Public de l'Habitat du Département du Doubs. ■ 9 810 logements sur 107 communes. ■ 170 collaborateurs participent à la construction, l'entretien et la gestion. ■ Proximité et écoute avec 3 agences. ■ 86,9 % des locataires satisfaits (enquête de satisfaction 2024). ■ Environ 1 200 nouveaux locataires chaque année. ■ 945 logements réhabilités sur la période 2017-2024. ■ 586 nouveaux logements mis en location sur la période 2017-2024. ■ Environ 30 millions d'euros de travaux injectés chaque année dans l'économie.